

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 15000 Numéro SIREN : 450 094 610 Nom ou dénomination : A S A P FILMS

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 24253

30 MAI 2023

Sous le N° :

024253

MB

A S A P FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 4 rue de Saintonge
75003 Paris
450 094 610 RCS PARIS

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2023

Le 31 mars 2023 à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, 4 rue de Saintonge 75003 Paris, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par adressée le 13/03/2023.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cédimir KOLAR Gérant associé présent.

Le Président de séance constate que sont présents :

- Monsieur Marc BASCHET, demeurant 4 rue de Saintonge 75003 PARIS détenteur de la pleine propriété de 732 parts, sept-cent-trente-deux parts ;
- Monsieur Cédimir KOLAR, demeurant 7 rue de Lancry 75010 PARIS détenteur de la pleine propriété de 2 029 parts, deux-mille-vingt-neuf parts ;
- Monsieur Danis TANOVIC, demeurant 120 rue Garibaldi 94100 SAINT MAUR détenteur de la pleine propriété de 1 839 parts, mille-huit-cent-trente-neuf parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 4 600 parts détenues en pleine propriété sur les 4 600 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Gérants présents à l'assemblée :

- Monsieur Marc BASCHET, Gérant, assiste à l'assemblée.
- Monsieur Cédimir KOLAR, Gérant, assiste à l'assemblée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des statuts à jour ;
- les copies des lettres de convocation ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 30/09/2022 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L 223-26 et R 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

MB
Dr.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 lesquels font apparaître une perte de -23 053 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte augmentée du report à nouveau négatif antérieur de l'exercice s'élevant à -23 052 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : -28 435 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : -23 053 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit -23 053 euros.
- Solde du report à nouveau, soit -51 488 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -888 euros et celui des réserves à 4 600 euros.

Capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

N OR
DT.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant nul.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non-salariés) et que les cotisations sociales y afférentes obligatoires ou facultatives sont prises en charge par la Société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

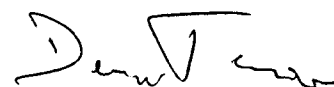
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.


Cédomir KOLAR


Marc BASCHET


Monsieur Danis TANOVIC,

A S A P FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 4 rue de Saintonge
75003 Paris
450 094 610 RCS PARIS

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2023

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 lesquels font apparaître une perte de -23 053 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter la perte augmentée du report à nouveau négatif antérieur de l'exercice s'élevant à -23 052 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : -28 435 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : -23 053 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit -23 053 euros.
- Solde du report à nouveau, soit -51 488 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -888 euros et celui des réserves à 4 600 euros.



Capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME RESOLUTION - ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME RESOLUTION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant nul.

Il est rappelé que cette rémunération relève de l'article 62 du Code général des impôts (travailleurs non-salariés) et que les cotisations sociales y afférentes obligatoires ou facultatives sont prises en charge par la Société.

CINQUIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



Cédomir KOLAR

A S A P FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 4 rue de Saintonge
75003 Paris
450 094 610 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 MARS 2023

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE

DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter la perte augmentée du report à nouveau négatif antérieur de l'exercice s'élevant à -23 052 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : -28 435 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : -23 053 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit -23 053 euros.
- Solde du report à nouveau, soit -51 488 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -888 euros et celui des réserves à 4 600 euros.

Capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.



VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Kolar', written in a cursive style.

Pour copie certifiée conforme,
Cedomir KOLAR

A S A P FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 4 rue de Saintonge
75003 Paris
450 094 610 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30/09/2022
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30/09/2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Compte-tenu de la propagation de l'épidémie Covid-19 dans le monde au cours du premier trimestre 2020 et de la reconnaissance par l'OMS de la situation pandémique le 11 mars 2020, il est considéré que, pour l'exercice clos au 30/09/2022, l'épidémie de Covid-19 constitue une situation avérée, qui existait avant la clôture de nos comptes annuels au 30/09/2022.

La pérennité de notre société n'étant pas compromise, les comptes clos au 30/09/2022 ont été établis suivant le principe de continuité d'exploitation.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont correctes.



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2022, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 1 033 euros contre 242 922 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 8 988 euros contre 435 479 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 6 990 euros contre 318 212 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 32 041 euros contre 407 797 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à -23 053 euros contre 27 681 euros pour l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à -23 053 euros contre 27 681 euros pour l'exercice précédent.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par une perte de -23 053 euros contre une perte de -99 805 euros au titre de l'exercice précédent.

BILAN

Au 30/09/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 334 325 euros contre 334 855 euros pour l'exercice précédent.



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -23 053 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : -28 435 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : -23 053 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit -23 053 euros.
- Solde du report à nouveau, soit -51 488 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à -888 euros et celui des réserves à 4 600 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, la Gérance, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code du commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Fait à Paris, le 13 mars 2023.



Cédomir KOLAR

A S A P FILMS
Société à responsabilité limitée
au capital de 46 000 euros
Siège social : 4 rue de Saintonge
75003 Paris
450 094 610 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL DU GERANT
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 30/09/2022

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Gérants ou associés.

PREMIERE PARTIE

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce.

DEUXIEME PARTIE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par la collectivité des associés dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Paris, le 13 mars 2023.


Cédomir KOLAR

EXPERTS WILSON

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

ASAP FILMS

4 RUE DE SAINTONGE

75003 PARIS

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

EXPERTS WILSON Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris
S.A.R.L. au capital de 99 990 euros R.C.S. PARIS n° B 421 298 522
Siège social : 104 rue d'amsterdam - 75009 PARIS



SOMMAIRE

Bilan.....	3
Bilan Actif.....	4
Bilan Passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de Résultat.....	7
Annexe	9
Principes comptables, méthodes d'évaluation.....	10
Immobilisations	14
Amortissements	15
Etat des Echéances des Créances et Dettes.....	16
Charges à Payer	17
Capital social	18
Ventilation du chiffre d'affaires.....	19



BILAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL' or similar, located in the bottom right corner of the page.

BILAN ACTIF

Actif				
Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	9 261 495	9 227 496	34 000	40 990
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	17 036	17 036		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	100
Actif immobilisé	9 278 632	9 244 532	34 100	41 090
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	507		507	11 169
Autres créances	22 503		22 503	21 841
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
<i>Dont actions propres</i>				
Disponibilités	276 730		276 730	260 274
Charges constatées d'avance	485		485	480
Actif circulant	300 226		300 226	293 765
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				

BILAN PASSIF

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	46 000	46 000
<i>Dont versé</i>	46 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
<i>Dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		
Autres réserves		71 370
<i>Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants</i>		
Report à nouveau	(28 435)	
RESULTAT DE L'EXERCICE	(23 053)	(99 805)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	(888)	22 165
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	254 127	232 565
Emprunts et dettes financières divers	1 240	1 007
<i>Dont emprunts participatifs</i>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 429	75 716
Dettes fiscales et sociales	3 417	3 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Dettes	335 214	312 690
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	334 326	312 690



COMPTE DE RESULTAT



COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 033		1 033	242 922
Chiffre d'affaires net	1 033		1 033	242 922
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				162 086
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			7 955	30 470
Produits d'exploitation			8 988	435 479
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			20 415	21 610
Impôts, taxes et versements assimilés			76	453
Salaires et traitements				
Charges sociales			4 559	4 528
Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 990	318 212
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				62 994
Charges d'exploitation			32 041	407 797
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(23 053)	27 681
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				



Charges financières				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(23 053)	27 681
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				7 040
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels				7 040
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				134 526
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles				134 526
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				(127 486)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			84 838	112 418
TOTAL DES CHARGES			197 024	224 826
BENEFICE COURANT			(112 186)	(112 408)

ANNEXE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a cursive flourish.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice de la société, clos au 30/09/2022 d'une durée de 12 mois,
Sauf indication contraire, les montants indiqués dans l'annexe sont exprimés en euros.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits marquant de l'exercice

Compte-tenu de la propagation de l'épidémie Covid-19 dans le monde au cours du premier trimestre 2020 et de la reconnaissance par l'OMS de la situation pandémique le 11 mars 2020, il est considéré que, pour l'exercice clos au 30/09/2022, l'épidémie de Covid-19 constitue une situation avérée, qui existait avant la clôture de nos comptes annuels au 30/09/2022.

La pérennité de notre société n'étant pas compromise, les comptes clos au 30/09/2022 ont été établis suivant le principe de continuité d'exploitation.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Changement de méthode d'évaluation comptable

Aucun changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode d'estimation comptable

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement ANC 2014-03 de l'autorité des normes comptables à jour des règlements complémentaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des actifs

La société applique les méthodes préconisées par le nouveau règlement ANC N°2014-03 du 05 juin 2014, modifiée par le règlement ANC N°2015-06 du 23 novembre 2015 ainsi que par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 concernant les règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles



Principe de comptabilisation

Les productions audiovisuelles sont immobilisées à leurs coûts de production, y compris :

- les frais financiers encourus jusqu'à la fin de la production
- la quote-part de frais généraux supportés par le producteur délégué le cas échéant, aux taux conformes aux usages.

La quote-part des coproducteurs vient en déduction de la valeur brute immobilisée.

Le compte 205 « immobilisations incorporelles - films et droits similaires » enregistre en fin de production le coût de l'œuvre par le crédit du compte 721 « production immobilisée »

Lorsque la production n'est pas terminée à la clôture de l'exercice, les charges de production sont transférées au compte 232 « immobilisations en cours » en contrepartie du compte 721 « production immobilisée »

Principe d'amortissement et de dépréciation

L'amortissement comptable doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement prioritaire généré par les subventions.

Le mode d'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

La méthode retenue par la société décrite ci-après permet ainsi de lier les revenus constatés lors des ventes primaires et secondaires avec la dépréciation économique des œuvres correspondantes.

Une éventuelle dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable du catalogue est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par le catalogue pris dans son ensemble ou toute autre méthode reflétant la juste valeur.

Méthode d'amortissement

Les films sont amortis comptablement conformément à la méthode fiscale. Les amortissements fiscaux sont calculés compte tenu des règles fiscales définies par la Direction Générale des Impôts et par le Bulletin Officiel des contributions directes (instructions N° 4 D-1-87 du 6 juin 1987 et N° 4 D-2-97 du 2 mai 1997).

Les recettes à affecter à l'amortissement des œuvres audiovisuelles peuvent être complétées par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres œuvres.

Quelle que soit la méthode d'amortissement retenue, l'amortissement est au minimum égal à l'amortissement linéaire sur 3 ans à compter de la date du Visa ou du PAD.

Les droits acquis (dont les rachats de droits de SOFICA) sont amortis en linéaire sur 3 ans prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	4-5 ans
Agencements et aménagements des constructions	8-10 ans
Installations techniques	3-8 ans
Matériel de bureau et informatique	3-5 ans
Mobilier	3-10 ans

Les immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leurs acquisitions. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence

Autres immobilisations financières

Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie liés aux locations immobilières.

Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont évaluées au cours du change de fin d'exercice. L'écart de conversion dégagé est inscrit au bilan sous une rubrique spéciale « Écarts de conversion actif ou passif ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société se compose essentiellement :

- des recettes primaires

*pour les œuvres audiovisuelles : à la date du Prêt à Diffuser (PAD) ou à défaut à la date de livraison des masters au diffuseur.

*pour les séries d'animation : c'est la date du PAD dernier épisode qui sera prise en compte.

*pour les œuvres cinématographiques : à la date du VISA d'exploitation.

- les revenus secondaires

*les recettes issues de l'exploitation du catalogue

Subventions d'investissement et avances conditionnées

Il s'agit de subventions soit publiques, soit privées ou de SOFICA.

Ce sont des aides ou des financements pour lesquels la production peut avoir des engagements de remboursement dont les modalités sont précisées dans les contrats.

Lorsque l'œuvre est livrée, la subvention totale est comptabilisée en « subvention d'exploitation » et les SOFICA non adossées en autres produits.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

Ils concernent essentiellement des emprunts relatifs aux financements des œuvres auprès des établissements de crédits.

Produits constatés d'avance :



Les sommes figurant à ce poste concernent essentiellement la vente de droit comptabilisée sur les films en cours. Ce compte est constitué de factures émises.

Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

Engagement Hors bilan*Engagements donnés*

En dehors d'éventuels nantissements et/ou cessions de produits liés à des œuvres en cours de production (dans le cadre de crédits auto liquidatifs ou de lignes Dailly) au profit des établissements bancaires spécialisés dans le financement de l'audiovisuel, aucun engagement n'a été donné par la société.

Engagements reçus

Il s'agit notamment des sommes générées et non ordonnancées inscrites dans le compte de soutien financier du producteur au CNC

Le soutien financier est calculé par le CNC à partir des recettes d'exploitation des œuvres produites.

Engagement de retraite :

Compte tenu de l'âge des salariés, aucune provision pour IDR n'est comptabilisée.



IMMOBILISATIONS

Augmentations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	9 261 495		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	3 706		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 330		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Total des immobilisations corporelles	17 036		
Participations et mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	100		
Total des immobilisations financières	100		
TOTAL	9 278 631		

Diminutions

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors-service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			9 261 495	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers			3 706	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier			13 330	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles			17 036	
Participations et mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			100	
Total des immobilisations financières			100	
TOTAL			9 278 631	

AMORTISSEMENTS

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)					
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	9 220 505,27	6 990,45		9 227 495,72	
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Inst générales, agencements et divers	3 706			3 706	
Matériel de transport					
Mat de bureau et informatique, mobilier	13 330			13 330	
Emballages récupérables et divers					
Total Immobilisations corporelles	17 036			17 036	
Total	9 237 541,27	6 990,45		9 244 531,72	

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	100	100	
Total de l'actif immobilisé	100	100	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	507	507	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	22 503	22 503	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	23 010	23 010	
Charges constatées d'avance	485	485	
Total	23 495	23 495	

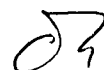
Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	254 127	254 127		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	76 429	76 429		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 371	3 371		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	46	46		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 240	1 240		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	258 713	258 713		

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 771
Dettes fiscales et sociales	3 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	24 142



CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	1500			1500	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL					

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires	1500	10	
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Nature	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production de biens			
Production de services	1 033		1 033
TOTAL	1 033		1 033

